

l'an deux mil vingt -quatre
le onze décembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
CZEPCZAK, FLOHIC, FOUILLOT, GILLMANN, LE MOING, MILON,
MUNIER (arrivé en cours de séance), PASSET, RANCE

Date de convocation
5 DECEMBRE 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COSTEDOAT a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. DIOP a donné procuration à Mme CHERET
M. EVEN a donné procuration à Mme FLOHIC
Mme GIBAUD-AZIZA a donné procuration à M. PASSET
M. LAMIRAL a donné procuration à Mme RANCE
M. SANTINHO a donné procuration à M. BONY

**Date d'affichage
de la convocation**
5 DECEMBRE 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
17 DECEMBRE 2024

Mme MILON a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 13

Votants 19

**OBJET : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses
d'investissement avant le vote du budget primitif**

M. PASSET, Maire adjoint délégué aux finances, présente les lignes budgétaires où il serait souhaitable d'autoriser
Mme la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, à hauteur
du quart des crédits inscrits au budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Considérant que le budget primitif 2025 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique,

Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits en investissement afin de pouvoir mandater les factures
d'investissement,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du
quart des crédits ouverts à la section d'investissement au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits
afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Opérations	Chapitres budgétaires	Articles budgétaires	Crédits ouverts en 2024 (en €)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses (dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2024) – en €
Opération 37	21	2131	180 000.00	45 000.00
		2184	7 000.00	1 750.00
	23	231	50 000.00	12 500.00
Opération 50	21	212	245 000.00	61 250.00
Opération 52	21	2151	55 000.00	13 750.00
		2152	25 000.00	6 250.00
Opération 67	21	2188	18 000.00	4 500.00

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, 17 décembre 2024

La Maire
Claire CHERET




La secrétaire de séance
Marie-Pascale MILON



Mis en ligne le 17/12/2024 à 18h02

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20241211-DCH2024_059